

Mise en garde concernant l'utilisation de flèches

FédéGN – Pôle Sécurité



Une dramatique accident survenu en Belgique lié à l'utilisation de flèches dans le cadre d'un jeu a été porté à la connaissance de la FédéGN. Aussi, une mise en garde est nécessaire.



Au cours d'un GN, un joueur a reçu dans l'œil une flèche à bout rond de marque IDV. Sous la pression du choc, le joueur a subi de graves lésions à l'œil provoquant une cécité totale et irrémédiable de celui-ci. Ni la qualité, ni le niveau de sécurité proposés par la société IDV ne sont remis en cause.



L'utilisation d'un arc en GN représente systématiquement un risque. Ce risque se répartit sur deux niveaux : le matériel (tension de l'arc, élément de sécurité au niveau du fût de la flèche, composition de la tête de la flèche) et l'utilisateur. *L'expérimentation ne peut pas être l'unique gage de sécurité.*



Concernant le matériel, la FédéGN recommande l'utilisation d'arcs d'une puissance inférieure à 30 livres, ainsi que l'utilisation de flèches manufacturées à têtes plates dans la mesure du possible. En tout état de cause, les recommandations de sécurité émises par le fabricant devront être respectées.

Concernant les utilisateurs, en l'absence de port d'une protection faciale intégrale (cas de l'Archery Game notamment), la FédéGN recommande les tirs à forme parabolique afin de réduire l'énergie du choc.

Les organisateurs veilleront à imposer une distance minimum de sécurité pour les tirs. Un contrôle de la puissance des arcs devra être réalisé avec un dynamomètre.

Pour que le GN reste un loisir, respectons ces règles élémentaires de sécurité.